



LE PRESIDENT

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relatives aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte en date du 11 février 2019 ;

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°16MCF0142 (référence GALAXIE 4363) – ESPE Centre Val de Loire
Profil : Maître de conférences en psychologie

est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Présidente :

Mme Sandra JHEAN-LAROSE, Professeure

Vice-présidente :

Mme Anne-Lise DOYEN, Maître de conférences

M. François NEMO, Professeur

Mme Katja PLOOG, Professeure

M. Manuel SCHNEEWELE, Maître de Conférences

Mme Magali NOYER-MARTIN, Maître de Conférences

Membres externes

M. Charles TIJUS, Professeur
(Université Paris 8)

Mme Séverine CASALIS, Professeure
(Université de Lille)

M. André DIDIERJEAN, Professeur
(Université de Franche-Comté)

M. René CLARISSE, Maître de Conférences
(Université de Tours)

Mme Céline LANOE, Maître de Conférences
(Université de Caen)

M. Alban LETANNEUX, Maître de Conférences
(Université Paris-Est Créteil)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 février 2019

Le Président de l'Université,

Ary BRUAND